

Nuisances

<https://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/methanisation>

Enjeux environnementaux et agronomiques. Si le biogaz est une énergie renouvelable, sa production et son utilisation engendrent toutefois des rejets polluants dans l'atmosphère. Des experts ont exprimé leurs réserves quant à l'évaluation des bénéfices en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Une fois retraité, le digestat est un produit fertilisant à haute valeur agronomique. Il est très facilement assimilable par les plantes car il est majoritairement constitué d'ammoniac, produit de la transformation de l'azote qui y était contenu avant la gazéification. Une cuve de digestat qui déborde à la suite d'un incident technique peut se déverser dans le sol, les rivières et les nappes phréatiques et provoquer un pic d'ammoniac, rendant l'eau impropre à la consommation. Les conséquences en termes d'accaparement des terres agricoles au profit de cultures à vocation énergétique, spéculation foncière, disparition de productions laitières insuffisamment rémunératrices et augmentation du prix du fourrage et du maïs sont également pointés du doigt. Le maïs est considéré par les experts comme l'une des cultures les plus productives en biogaz mais une directive de 2016 interdit théoriquement aux méthaniseurs d'injecter plus de 15% par an de produits issus de ressources alimentaires cultivées à titre principal (maïs, orge, choux, etc.). Certains voient en les micro-méthaniseurs une solution pour éviter les externalités négatives de la méthanisation.

Acceptabilité et nuisances pour les voisins. L'acceptabilité sociale de la méthanisation est un enjeu central pour la filière : un méthaniseur peut générer des situations d'insécurité pour les usagers et les riverains, dont la qualité de vie peut être altérée. Pour chaque unité, il peut y avoir jusqu'à 200 camions qui passent tous les jours, alors que les voisins sont habitués à leur tranquillité et que les routes n'ont pas été dimensionnées pour un tel usage. Pour limiter les nuisances olfactives, les nouvelles installations de méthaniseurs en France doivent, depuis 2023, être situées à 200 mètres minimum des habitations environnantes, et non plus 50 mètres. Pour éviter des fuites de gaz, un contrôle semestriel des pièces d'étanchéité est enfin obligatoire.

<https://www.greenpeace.fr/methanisation-agricole-quels-risques-quels-avantages/>

La méthanisation n'est pas une solution miracle

Pour autant, la méthanisation ne doit pas être promue comme une solution miracle. En effet, **les inconvénients et les risques** que présente cette filière sont nombreux. Il est tout d'abord à noter que cette filière est encore relativement jeune : ses impacts à grande échelle sont encore difficiles à appréhender et, à l'échelle locale, les conséquences de la méthanisation sur les sols et l'eau sont méconnues. Les impacts de cette technologie dépendent fortement des lieux et des exploitations dans lesquels les unités de production sont installées : les configurations de fonctionnement de ces unités et leurs externalités sont très variées.

Certains grands projets de méthaniseurs sont décriés par des collectifs de riverains et des associations locales en raison de l'opacité de ces projets et des nuisances liées à la production des méthaniseurs. Ainsi, l'opposition monte dans les régions qui investissent le plus dans cette filière, comme c'est le cas de la région Grand-Est. Car en plus des nuisances directes, l'utilisation de cette technologie présente des risques d'incidents et de pollution importants : le débordement d'un méthaniseur à Châteaulin en 2020 a pollué un cours d'eau à l'ammoniac, privant ainsi d'eau potable 180 000 personnes durant plusieurs jours.

Par ailleurs, il est possible que le développement de cette filière aboutisse à une approche plaçant la production agricole au service de la production d'énergie, modifiant de fait la production associée à certaines terres agricoles. Ce risque a bien été identifié par le rapport sénatorial de septembre 2021 à ce sujet. **La méthanisation ne doit en aucun cas devenir l'activité principale des agricultrices et des agriculteurs** ni être le fait d'entreprises dédiées, au risque de générer une compétition dans l'utilisation des terres et de devenir une source de profits pour les grands groupes plutôt qu'un procédé de valorisation des déchets agricoles au service des agriculteurs et des agricultrices. Une telle orientation aurait en effet des impacts dramatiques en matière d'environnement, de compétition des terres et d'accès au foncier, puisque des hectares de culture seraient accaparés par des groupes industriels non agricoles et dédiés à la production intensive de céréales pour alimenter les méthaniseurs, ces dernières ayant un plus grand pouvoir calorifique que les coproduits des élevages.

Une technologie à encadrer rigoureusement

Si la méthanisation est une technologie intéressante et présentant de **réels intérêts écologiques, sociaux et économiques**, son utilisation et son développement doivent donc être strictement encadrés et son impact environnemental précisément évalué. Tout projet d'installation de méthaniseur doit faire l'objet d'une étude d'impact environnemental et de concertations solides avec les riverains et riveraines. [...]